

Western Grain Transportation Act

Clause 16: The amendment to subsection 55(5) would replace the words "each crop year in the twenty-four month period" with the words "the crop year beginning" and would add the other underlined words. Subsections 55(6) and (7) are new.

Loi sur le transport du grain de l'Ouest

Article 16. — La modification du paragraphe 55(5) substituée « la campagne agricole » à « chaque campagne agricole tombant dans la période de vingt-quatre mois ». Les paragraphes 55(6) et (7) sont nouveaux.

18. La Loi sur la modification des dispositions de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, après l'article 46, de ce qu'il suit :

46.1 (1) Sous réserve de l'approbation du ministre des Finances, la Société peut contracter des emprunts par tout moyen, en vue de la réalisation de la vente de ses titres de créance — notamment obligations de toutes sortes, certificats de placement et lettres de créance.

(2) À la demande de la Société, le ministre des Finances peut lui consentir, aux conditions qu'il fixe, des prêts sur le Trésor.

(3) Le présent édit de la Société restant en vigueur, les paragraphes (1) et (2) ne peuvent s'appliquer que pour un montant total de 25 000 000 \$, ce montant pouvant être réajusté par la Loi de crédits.

19. La même loi est modifiée par adjonction de ce qui suit :

52.1 La dérogation à la Loi sur la gestion des finances publiques, la partie VII de cette Loi ou ne s'applique pas aux dates contractées par la Société.

53. (1) Le paragraphe 59(3) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

18. The following amendments to the Western Grain Transportation Act are hereby made:

46.1 (1) The Corporation may, with the approval of the Minister of Finance, borrow money by any means, including the issuance and sale of bonds, debentures, notes and any other evidence of indebtedness of the Corporation.

(2) At the request of the Corporation, the Minister of Finance may, out of the Consolidated Revenue Fund, lend money to the Corporation on such terms and conditions as that Minister may fix.

(3) The total indebtedness outstanding in respect of borrowings under subsections (1) and (2) shall not exceed 25,000,000 dollars, this amount being subject to adjustment by Parliament under an appropriation Act.

19. The Act is amended by adding the following after section 52:

52.1 Notwithstanding the Financial Administration Act, Part VII of that Act does not apply to a debt incurred by the Corporation.

53. (1) Subsection 59(3) of the Act is amended by striking out the word "and" at the end of paragraph (a) by adding the following after paragraph (a):

Clause 17: This amendment would add the underlined dates.

Article 17. — Adjonction des dates soulignées.

(3) Le plan comporte, notamment, outre les budgets d'investissement et de location, le plan de la Société pour l'exercice suivant, l'énoncé de sa mission figurant dans la présente loi, de ses objectifs pour les cinq prochaines années — globalement et individuellement — y compris les moyens de leur mise en oeuvre, et de ses prévisions

(b) when the Corporation intends to borrow money in the next financial year, a general indication of the borrowing plans and strategies of the Corporation for that year.